

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT Sols et multi-usages ACTIVERT  
Code du produit : ACTINM  
Type de produit : Détergent

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ACTIVERT - R.C.S.I.  
52, rue des Entrepreneurs Z.I de la plaine Haute  
91560 Crosne - France  
T 01 69 48 49 99 - F 01 69 48 11 31  
[contact@activert.eu](mailto:contact@activert.eu) - [www.activert.eu](http://www.activert.eu)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]**

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Savon		1 - 5	Xi; R36/38	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Sodium Laureth sulfate	(n° CAS) 68585-34-2 (Numéro CE) 500-223-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 5	Xi; R36 Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R et H: voir section 16

# GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT

## usages ACTIVERT

Sols et multi-

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Cracher.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

###### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ce produit ne contient pas de composants dangereux pour l'environnement.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 13. Considérations relatives à l'élimination.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales.

##### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions d'emploi normales.

# GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT

## usages ACTIVERT

Sols et multi-

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des mains	: Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection oculaire	: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
Protection des voies respiratoires	: pas nécessaire

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: orange.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,003
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Sodium Laureth sulfate (68585-34-2)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2001 mg/kg

# GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT

## usages ACTIVERT

Sols et multi-

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Le produit ne contient pas de substances mutagènes
Cancérogénicité	: Non classé Le produit ne contient pas de substances cancérogènes
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques
Danger par aspiration	: Non classé
Autres informations	: Aucun des ingrédients contenus dans ce produit Activert n'est soumis à un étiquetage CMR, Toxique ou Nocif. Les séquestrants utilisés dans les produits Activert sont biodégradables et sans danger pour l'utilisateur (sans EDTA). Les parfums utilisés ne contiennent aucun musc, nitromusc ou musc polycyclique, ni allergène ou substance sensibilisante.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit est certifié par l'Ecolabel Européen.

Sodium Laureth sulfate (68585-34-2)	
CL50 poisson 1	7,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	7,2 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7,5 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT Sols et multi-usages ACTIVERT	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT Sols et multi-usages ACTIVERT	
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau, on ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation dans les organismes aquatiques ou terrestres.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

# GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT

## usages ACTIVERT

Sols et multi-

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
savon, agents de surface anioniques	<5%
BENZISOTHIAZOLINONE	

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	Version 1.0

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

# GRAISI - NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT Sols et multi-usages ACTIVERT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
R36	Irritant pour les yeux
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*